FORMASCOPE Conseil Pôle de compétences formation

OBTENIR SON ACCÈS A L'EDOF

Programme

La procédure d'accès à l'EDOF

- **Les prérequis pour l'organisme de formation**
- **Le dossier en ligne**
- **Les étapes du processus de validation de l'accès**

Les éléments administratifs

- **Quels sont les éléments attendus**
- **Les pièges à éviter**
- **Modèles d'attestations et de contrats à fournir**

Les éléments pédagogiques

- **Comment mettre en lien sa formation et la certification ?**
- **Quelles modalités d'assistance pédagogique et technique proposer (présentiel et distanciel) ?**
- **Quels justificatifs pour ses formateurs ?**
- **Comment présenter ses outils et ressources ?**

Les autres éléments du dossier

- **Quelle grille tarifaire est acceptable ?**
- **Comment rédiger sa lettre de motivation ?**
- **Comment présenter la sous-traitance ?**

Exercices pratiques

- **Auto évaluation et check-list avant soumission**
- **Atelier de simulation de dépôt**
- **Analyse de motifs de refus les plus fréquents**

Informations complémentaires

- Sanction de la formation : Attestation de présence
- Nature de la formation : Acquisition de compétences
- Moyens de la formation : Documents, Distanciel
- Evaluation : QCM
- **Formacode** : normalisation formation 44536

Gestion du distanciel

Classe virtuelle sur ZOOM
Contact technique fourni à l'inscription.

Objectifs

Déposer une demande conforme via EDOF
Éviter les erreurs générant un refus

Public

Dirigeants, gestionnaires d'organismes de formation

Pré requis

Une première expérience de la gestion administrative ou pédagogique de la formation

Durée de la formation

1 jour (7 heures) 9h/17h

Dates Classe Virtuelle

2 février 2027
15 avril 2027
8 juin 2027

Distanciel

Les sessions se déroulent en classe virtuelle sur Zoom

Intervenant

Frédéric Bancel
Dirigeant de Formascope,15 ans d'expérience professionnelle de directeur de centre et de responsable formation

Contacts

Tel : 01 85 11 02 17
fbancel@formascope.com

Tarif

525 €HT par participant

BULLETIN D'INSCRIPTION / BON DE COMMANDE

OBTENIR SON ACCES A L'EDOF

■ ENTREPRISE

Nom de l'organisme : ……..……..……..

Adresse : ……..…….

Ville : …… Code Postal : ……

Nom du contact : …….. Poste : ……..……

Téléphone : …… E-mail : ……..…….

■ DATE CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE : …….……

■ PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Fonction	E-mail

■ **CONDITIONS D'INSCRIPTION (Extrait des CGV)**

• Toute inscription doit être accompagnée

- Soit du règlement de la formation du montant de la formation (525 €HT soit **630 €TTC par participant**) par virement
  SAS FORMASCOPE CONSEIL
  IBAN FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCO avec subrogation.

_____

Date : Cachet de l'entreprise :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.

2. **Règlement de la formation** ; L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription.
   En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation.
   En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

3. **Modalités de règlement** : La formation pourra s'effectuer soit par virement sur le compte ci-dessous.
   SAS FORMASCOPE CONSEIL- IBAN : FR76 3000 4015 7300 0100 3721 789

4. **Report d'inscription** : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.

5. **Annulation d'inscription** : En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la classe virtuelle